

CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS  
Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation  
Direction de l'Action Économique

# Les modifications de la Politique Agricole Commune : conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Etude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des  
politiques publiques régionales d'accompagnement

**Propositions d'orientations et d'accompagnement public**  
Rapport phase 3

Juillet 2005

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Méthodologie générale</b>	
	• Méthodologie	p. 4
	• Groupes de travail approfondis	
	✓ La modernisation de l'exploitation agricole	p. 5
	✓ La diversification	p. 7
	✓ La gestion du foncier	p. 9
	✓ La Thiérache	p. 11
	✓ Le Béthunois	p. 13
<b>II.</b>	<b>Synthèse : Les perspectives d'évolution de l'agriculture du Nord-Pas de Calais à 10 ans</b>	
	• Une érosion des recettes agricoles	p. 14
	• Une forte évolution des structures	p. 15
	• Une spécialisation des bassins	p. 17
	• L'opportunité des nouvelles filières agro-industrielles	p. 18
	• Des attentes environnementales fortes	p. 19
	• De nouvelles attentes « citoyennes »	p. 20
	• Synthèse : que change le compromis de Luxembourg ?	p. 21
<b>III.</b>	<b>2005-2015 : des risques de rupture</b>	<b>p. 22</b>
<b>IV.</b>	<b>Quelles stratégies politiques et professionnelles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2015 ?</b>	<b>p. 24</b>
	• Un projet pour l'agriculture à 10 ans	p. 25
	• Intervention dans 4 domaines principaux	p. 26
	• Avancement relatif des actions	p. 29
	• Proposition de plan d'action détaillé	p. 30
	• Propositions concernant la suite à donner à l'étude	p. 34
<b>V.</b>	<b>Conclusion générale</b>	<b>p. 34</b>
<b>VI.</b>	<b>Annexes</b>	
	• Liste bibliographique complémentaire	
	• Comptes-rendus détaillés des groupes de travail	

Le présent rapport constitue la troisième partie d'une étude portant sur les conséquences prévisibles de la modification de la Politique Agricole Commune et les évolutions souhaitables pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais, lancée en mai 2004.

Dans sa première phase, l'étude a consisté à élaborer des hypothèses d'évolution pour les systèmes agricoles de la région Nord-Pas de Calais : pour cela, à partir des données statistiques extraites du recensement agricole 1988 et 2000, une sélection de 12 types d'exploitation a été effectuée. Cinq régions ont été retenues pour leurs spécificités : Thiérache, Béthunois, Ternois, Flandre intérieure, Artois-Cambresis.

A dire d'experts (techniciens d'organisations professionnelles agricoles, producteurs...), il a été possible d'envisager un certain nombre d'hypothèses d'évolution des structures et des filières agricoles régionales.

Dans sa deuxième phase, l'étude s'est intéressée aux problématiques environnementales, en réalisant un état des lieux complet des situations critiques, mais aussi des pistes envisagées pour améliorer la situation.

Dans cette partie, nous nous attacherons donc à établir une synthèse de la situation sur tous ces points, pour dégager une tendance d'évolution pour l'agriculture régionale à 10 ans.

Nous proposerons enfin un certain nombre de pistes d'accompagnement pour éviter les écueils les plus importants, ainsi qu'une organisation pour mettre en œuvre cette politique.

Une importante étude bibliographique avait été réalisée au début de cette étude pour disposer du maximum d'informations concernant le compromis de Luxembourg, et les caractéristiques de l'agriculture du Nord-Pas de Calais. La liste des ouvrages a été mise à disposition des membres du comité de pilotage grâce à un site dédié sur le site du BCEOM.

Concernant cette 3<sup>ème</sup> phase, des compléments d'informations ont été apportés, grâce à la lecture d'ouvrages plus généraux sur les thèmes des territoires, du foncier, de la modernisation des exploitations, ou de l'environnement (cf. la bibliographie en annexe).

Le comité de pilotage de l'étude, composé du CONSEIL REGIONAL (D2PE et DAE), de la Chambre Régionale et des Chambres départementales d'Agriculture et du BCEOM, a suivi et défini l'organisation de cette troisième phase : il s'est réuni pour cela à 3 reprises, les 20 octobre, 16 décembre 2004 et 18 février 2005. Il a ainsi été décidé d'étudier plus particulièrement 5 thèmes, en groupe de travail réunissant des spécialistes des sujets :

- thèmes transversaux : la modernisation de l'exploitation agricole, le foncier et la diversification
- thèmes territoriaux : la Thiérache et le Béthunois

Enfin, des entretiens complémentaires individuels ont également été réalisés, pour affiner les idées et les propositions. Ont ainsi été interviewés : le directeur du centre d'économie de la Manche, rédacteur d'un rapport du CNCER, le directeur de l'agriculture et du développement durable au Crédit Agricole, le président de la FDSEA du Nord.

**Au total, une trentaine de personnes ont été interviewées, individuellement ou collectivement.**

- **La modernisation de l'entreprise agricole**

- ❖ ***Etat des lieux :***

Les experts ont validé les hypothèses d'évolution des exploitations agricoles proposées lors de la première phase de l'étude.

- ❖ ***Propositions d'actions formulées par les participants :***

Les participants ont ensuite formulé un certain nombre de propositions permettant d'espérer une amélioration de la situation :

## **1. assouplir la législation et les carcans administratifs**

Il est proposé de revoir le projet agricole départemental (CDOA) et de simplifier les commissions. En particulier, on pourrait :

- ✓ libéraliser l'utilisation des quotas laitiers ;
- ✓ aménager et libéraliser la législation des quotas ;
- ✓ déconnecter le quota du foncier : attacher l'exploitation aux normes plutôt qu'à la terre ;
- ✓ faire transférer les quotas par la commission de réserve laitière ;
- ✓ demander la fin de l'arrêt Balmann (décret du regroupement des ateliers laitiers) .

Il est également nécessaire d'intervenir sur certaines législations nationales contraignantes. Ainsi, par exemple, concernant les ovins : la décision de la Fédération Nationale Ovine exige une identification des animaux à 7 jours, ce qui gêne considérablement les éleveurs du NPDC, alors que la loi européenne le demande à 6 mois.

## **2. accompagner la nouvelle génération d'exploitants**

Il est proposé d'apporter un effort particulier envers les futurs exploitants, en modifiant cependant fortement l'intervention : on devrait se fixer comme objectifs de faciliter la transmission et l'installation, car le prix de la reprise (ticket d'entrée) est trop élevé ; le DPU a une valeur marchande (150 à 450 €/ha par an) et va devenir un frein à l'installation.

Par ailleurs, il serait utile de dépoussiérer le dossier régional d'aide à l'installation, et de mieux travailler l'audit initial de l'installation (cf. exemple du département de la Marne).

Il est également proposé d'intervenir sur les processus de formation, avec les propositions suivantes :

- ✓ monter le niveau général des formations (exploitants et salariés) ;
- ✓ diffuser les outils informatiques (MIA) et favoriser les équipements NTIC ;
- ✓ apporter un conseil technique simplifié ;
- ✓ former les agriculteurs aux nouvelles données administratives, fiscales et juridiques : l'agriculteur doit déléguer les tâches d'exécution et approfondir les tâches administratives ;
- ✓ améliorer la lisibilité et la complémentarité des formations agricoles : l'idée d'un guichet unique est proposée ;
- ✓ insister sur l'aide à la décision plutôt qu'un conseil technique ;
- ✓ favoriser les rencontres entre agriculteurs, PME, industriels, artisans (cf. exemple Eure-et-Loire) ;
- ✓ favoriser les échanges (CETA).

### **3. Sécuriser les exploitations, pour tenter de diminuer les risques liés à la spécialisation**

Profitant de la loi de modernisation agricole, il semble nécessaire de proposer au législateur un certain nombre de mesures, comme :

- ✓ la mise en œuvre des assurances-revenus (système utilisé aux Etats-Unis) ou de provisions pour risques ;
- ✓ l'ouverture du capital aux non-agriculteurs, sachant que ce dernier devrait toutefois en garder la majorité s'il veut en garder la maîtrise ;
- ✓ la création d'un fonds de garantie (caution) ou prêt de carrière garanti par la collectivité ;
- ✓ le toilettage des sociétés agricoles, pour en faire une activité civile ;

Au plan local, il semble indispensable d'apporter aux agriculteurs un conseil personnalisé, pour :

- ✓ séparer le patrimoine d'exploitation du patrimoine personnel ;
- ✓ s'inspirer du monde industriel, touristique et commercial ;
- ✓ donner à l'exploitant et à son épouse le statut de salarié ;
- ✓ favoriser l'association entre exploitants et favoriser les investissements de tiers ;

Enfin, il semble nécessaire de clarifier la situation sur le transfert du foncier, en officialisant la reprise (création à cet effet d'un fonds agricole à l'image du fonds de commerce), en mettant de l'ordre et moralisant les pratiques.

- **La diversification**

- ❖ ***Etat des lieux :***

Les experts ont noté à la multiplication des demandes de conseil concernant les projets de diversification (une cinquantaine de demandes sont formulées mensuellement au CIVAR par exemple actuellement). La concurrence entre les projets commence également à être observée, en particulier pour les ateliers de transformation.

Par ailleurs, la diversification doit tenir compte des populations périurbaines et correspondre à la diversité des territoires.

- ❖ ***Propositions d'actions formulées par les participants :***

Les participants ont formulé les idées et propositions suivantes :

- 1. Accompagnement des projets collectifs**

Il est impératif de se doter d'une méthodologie pour accompagner les projets collectifs, dont les étapes pourraient être :

- ✓ Médiatiser, encourager, conforter et protéger : on doit ainsi veiller à se tenir à l'écoute des idées des exploitants, les inciter à réaliser des études préalables (business plan, trésorerie), assurer un suivi économique, et les aider dans la commercialisation ; il semble nécessaire de se poser la question de la meilleure option entre le réseau des conseillers, et le système du « guichet unique »
- ✓ Accompagner des projets collectifs plutôt qu'individuels ; on peut aujourd'hui s'inspirer de la coordination réussie des initiatives individuelles (ex. Campus vert) ;
- ✓ Rechercher des relais hors du monde agricole pour le soutien et le partenariat des projets : on ne peut plus suivre les projets sortant du monde agricole et il faut donc savoir comment les accompagner. Il semble toutefois qu'on ait un intérêt à multiplier les contacts avec les autres socio-professionnels.

Pour rentrer en détail dans les projets les plus avancés, on distinguera :

## 2. La diversification d'activité liée à de nouvelles productions « agricoles »

Les projets les plus intéressants à dire d'experts semblent être :

- ✓ Le boisement : il est nécessaire de l'organiser, car les initiatives sont nombreuses et peu coordonnées ; on pourra utilement respecter la « trame verte ». Les TTCR (Taille à Très Courte Rotation) sont à suivre avec attention : elles représentent 50 hectares actuellement, mais pourraient se développer ;
- ✓ La vente des produits agricoles : les points de vente de produits fermiers connaissent un certain succès dans un rayon de 30 kms autour des exploitations. On s'inspirera avec utilité du réseau de vente directe de produits laitiers (ARVD) ;
- ✓ Filières de traitement des déchets : il existe 6 à 7 expériences actuellement. Les investissements (plates-formes de compostage) sont importants, et des difficultés existent encore entre les agriculteurs (prestataires) et les municipalités, dont les attentes sont mal comprises ;
- ✓ Autres productions : on peut citer la production de gazon, les éco-matériaux (chanvre et lin), les filières nouvelles liées aux besoins du bâtiment ou de l'industrie, la production de tensio-actifs, d'huiles essentielles, de colorants végétaux ou de molécules d'extraction en devenir ;
- ✓ Les bio-carburants : il est bien entendu nécessaire d'ajouter à cette liste la filière bio-carburants. Cependant, compte tenu de ses enjeux importants, mais aussi de l'aspect confidentiel des informations actuelles détenues par les agriculteurs et les industriels, le comité de pilotage a décidé de ne pas traiter ce sujet dans l'étude.

## 3. La diversification d'activité non agricole

- ✓ Les activités sociales, productrices d'aménités : on peut citer l'accueil scolaire (Savoir vert), l'hébergement, le tourisme rural, l'association « Campus vert » qui organise l'hébergement d'étudiants chez les agriculteurs, un projet d'accueil de détenus de la prison de Loos (en préparation), l'accueil de personnes âgées, ou les services d'aide-ménagère ou d'assistante maternelle que les épouses d'exploitants peuvent assurer.
- ✓ Les fonctions d'entretien de l'espace : il a été cité également des exemples de travaux d'entretien de l'espace réalisés par des exploitants, rémunérés de façon contractuelle par des collectivités (agglomérations, pays).

- **L'occupation de l'espace**

- ❖ ***Etat des lieux :***

Les participants ont fait part de trois remarques préliminaires :

- ✓ La région NPDC montre des conditions particulières : la pression foncière y est plus élevée que dans de nombreux territoires, et la propriété est extrêmement éclatée (on peut compter jusqu'à plus de 70 propriétaires pour une exploitation agricole) ;
- ✓ Par conséquent, les secteurs qui vont le plus souffrir sont ceux qui ont le plus fort potentiel environnemental. Le raisonnement de la PAC se fait en termes de compétitivité économique, et l'abandon des territoires pourrait entraîner des risques élevés en matière d'inondations, ou d'environnement ;
- ✓ Il n'y a pas d'égalité entre les territoires : dans certaines régions, les terres non valorisées vont passer aux mains du public non agricole, au profit d'activités de type chasse ou présence de chevaux.

- ❖ ***Propositions d'actions formulées par les participants :***

Pour jouer un rôle sur l'utilisation agricole du foncier, il est proposé d'agir sur les points suivants :

**1. Il est impératif de jouer un rôle dans la construction des outils de gestion de l'espace**

- ✓ Participer à l'élaboration des PLU (Plan Local d'urbanisme) ; les difficultés résident dans le fait qu'ils sont nombreux (500 à 600) et qu'il existe des communes isolées ;
- ✓ Etre consultés dans les SCOT (Schémas Concertés d'Orientation du Territoires) ;
- ✓ En cas de projets liés à l'urbanisation ou l'industrialisation (exemples Actipôle, ou canal), il est proposé de pratiquer des réserves foncières compensatrices ; dans des cas particuliers, la Safer est amenée à effectuer des préemptions ;
- ✓ Dans tous les cas, il est recommandé de privilégier le coté contractuel plutôt que réglementaire de la négociation.

**2. Informer et valoriser la responsabilité des agriculteurs**

- ✓ On rappelle d'abord que 12.000 agriculteurs entretiennent les 850.000 hectares de la région : l'agriculture est un rempart à l'urbanisation galopante ;

- ✓ Il faut noter qu'on est en train de passer d'un financement collectif d'origine européenne (concernant la production agricole) au financement des collectivités locales (sur la fonction d'entretien de l'espace) ;
- ✓ On observe également un changement de niveau administratif de responsabilité, lié à la décentralisation ; on doit donc chercher ailleurs les points d'échange entre élus et agriculteurs. La responsabilité du foncier est désormais détenue par les agglomérations et les Conseils Généraux ... ;
- ✓ On pourrait utilement s'inspirer de l'exemple des Pays-Bas ou de la région Ile de France : on pourra y trouver des idées de convention d'utilisation de l'espace entre les communes et les agriculteurs ;
- ✓ Enfin, on observe une tendance à l'augmentation réglementaire sur ces questions également.

### 3. Faire prendre conscience des enjeux

Il est également nécessaire de faire prendre conscience aux interlocuteurs de certains enjeux :

- ✓ Il faut commencer par économiser l'espace urbain, qui se développe parfois sans aucune retenue ;
- ✓ Il faut définir les objectifs politiques avec les élus ;
- ✓ Il faut mesurer les risques environnementaux ;
- ✓ On tentera enfin de réduire les inégalités entre collectivités locales ; les financements au titre du deuxième pilier pourront constituer un relais au financement local, à condition de former les élus à ce type de dossiers.

### 4. S'appuyer sur quelques expériences probantes

On valorisera utilement quelques expériences réussies de gestion concertée de l'espace entre agriculteurs et collectivités :

- ✓ Parc de la Deule : en partenariat entre l'E.N.M. (Espaces Naturels Métropolitains) et la Chambre d'agriculture, et après une étude environnementale préalable, une convention cadre a défini l'insertion paysagère et la valorisation des actions des agriculteurs ;
- ✓ Maraîchage en Weppes : en partenariat entre la Communauté Urbaine de Lille et la Chambre d'agriculture, on a permis l'installation de jeunes agriculteurs, la création de marque des produits agricoles commercialisés sur des circuits courts, l'ouverture d'un magasin collectif, la participation d'agriculteurs au marché de Wazemmes et la création d'une pépinière d'entreprise ;
- ✓ L'action des Parcs Naturels Régionaux : on peut citer entre autres l'action et le financement d'actions telles que le maintien de prairies humides, bocagères et de coteaux humides.

- **La Thiérache**

- ❖ ***Etat des lieux :***

Les participants ont fait part de deux remarques préliminaires :

La Thiérache montre des particularités :

- ✓ Les fermages et impôts y sont les plus élevés de France, ce qui constitue un frein énorme à l'extensification
- ✓ On y observe un risque majeur, celui de l'abandon des parcelles éloignées de l'exploitation dû à l'intensification du système et à l'adaptation au coût du foncier.

- ❖ ***Propositions d'actions formulées par les participants :***

Pour jouer un rôle sur l'utilisation agricole du foncier, il est proposé d'agir sur les points suivants :

### **1. Il faut accompagner les agriculteurs**

- ✓ Sur le plan du soutien technique : il sera nécessaire de diffuser les techniques adaptées aux spécificités locales (herbe), valoriser sur autre chose que le prix, de développer la diversification (vente directe), de former les agriculteurs au système allaitant, de créer et promouvoir le bocage du XXI<sup>ème</sup> siècle : taille parcelles, valorisation des produits de terroir ;
- ✓ Il faut offrir un accompagnement individuel une sorte de « VRP du conseil agricole » ;
- ✓ Sur le plan financier : compte tenu des possibilités locales, il sera très certainement nécessaire de recourir à des financements publics d'origine européenne, avec de nouvelles mesures de type MAE.

### **2. Il faudra développer les initiatives collectives sur le territoire**

- ✓ L'échelle cohérente étant considérée l'arrondissement d'Avesnes, et la perte d'identité étant un facteur de désengagement local, il faut rendre les agriculteurs fiers de leur territoire ;
- ✓ Il faudra cependant veiller à rendre les initiatives cohérentes et collectives ;
- ✓ Il est nécessaire de donner un cadre culturel pour lutter contre la délocalisation, en faisant porter les projets sur la qualité des productions locales ;

- ✓ Concernant les initiatives non agricoles, il est également proposé de leur donner un cadre ;
- ✓ Le réseau des associations constitue une richesse d'accompagnement à utiliser.

### **3. Concernant l'agritourisme**

- ✓ On ne compte qu'un seul hôtel 3 étoiles dans la région ce qui est représentatif de la faiblesse de la capacité totale ;
- ✓ Il est proposé de travailler en collaboration avec les autres socioprofessionnels ;
- ✓ Par ailleurs, le succès de la journée d'accueil de l'association des artisans et des gîtes est fort : c'est un signe de la possibilité de développement du secteur.

### **4. Concernant les filières agricoles**

- ✓ Il manque très certainement un atelier de découpe dans la région, pour assurer la commercialisation des viandes de races de qualité ;
- ✓ Un projet d'AOC pour la production locale de beurre pourrait être envisagé ;
- ✓ De même, un projet de jus de pomme « haute tige » pourrait être envisagé ;
- ✓ Enfin, un plan de développement de la filière de Maroilles, qui ne constitue un débouché que pour 7% de la production de lait régionale, soit 2000 tonnes seulement, est en cours de formalisation.

### **5. Un rappel concernant les Mesures Agro Environnementales (MAE)**

- ✓ Elles ont concerné un agriculteur sur trois dans la région, pour un coût de 1 million d'euros annuel.

- **Le Béthunois**

- ❖ ***Etat des lieux :***

Deux intercommunalités sont présentes sur cette zone. Ce découplage ne facilite pas une vision globale de projet sur l'ensemble de la petite région agricole. Quelques données chiffrées :

- \* Globalement :
  - ✓ On compte 700 exploitations, devenant bientôt 400 pour entretenir les 2/3 de l'espace dans lequel vivent 250.000 habitants. 2 communautés de communes sont concernées :
- \* Communauté Artois-Lys :
  - ✓ Le système de production majoritaire est constitué de betterave à sucre, légume industriel haricot vert (20% des approvisionnements de Bonduelle) ; fraise et fruits (35% vente directe) ; lait (100 ateliers, 25 vente directe et 6 en RVD) ;
  - ✓ 53 ha de SAU moyenne et 22% sous forme sociétaire ;
  - ✓ La population est vieillissante : 229 exploitations dont 44 pourraient disparaître, 20 ont une succession incertaine, 20 sont fragilisées ;
  - ✓ L'agritourisme présente peu d'intérêt pour les exploitants, par contre on trouve une forte demande pour l'ARVD (association régionale des vendeurs directs de produits laitiers) ;
  - ✓ 15% des agriculteurs sont pluriactifs, 42% de leurs épouses le sont ; 8% ont recours à des salariés.
- \* Communauté Artois-Com :
  - ✓ Les difficultés de foncier sont de plus en plus importantes ;
  - ✓ A l'est : l'agriculture est diversifiée autour de la polyculture et les légumes ;
  - ✓ Au centre, Bruay est périurbain ;
  - ✓ Il existe une création d'hébergement aidé par la collectivité ;
  - ✓ Enfin, un projet de gestion du foncier à l'horizon de 40 ans est en cours.

## ❖ Propositions d'actions formulées par les participants :

Les experts ont proposé d'agir sur les points suivants :

### 1. Actions de communication et connaissance mutuelle

- ✓ Il faut améliorer la perception du monde agricole par les élus, qui ont souvent une vision archaïque de l'agriculture ;
- ✓ Il faut déplacer le message politique des agriculteurs vers les élus locaux ;
- ✓ Il faut faire prendre conscience que l'agriculture et son paysage vont disparaître ;
- ✓ Il y a dichotomie entre la connaissance des représentants agricoles et leurs mandants ;
- ✓ Il faut former les élus et utiliser les agro-industriels comme prescripteurs ;
- ✓ La « réconciliation » entre agriculteurs et société se fera en zone urbaine d'abord. L'agriculture périurbaine peut être considérée comme un laboratoire des transformations à venir.

### 2. Actions dans la gestion commune de l'espace

- ✓ L'exploitant agricole se trouve de plus en plus souvent en position de subir les contraintes urbaines ;
- ✓ Les Communautés ont le pouvoir de la gestion de l'espace (ex Artois-Com engage une réserve foncière agricole) : elles doivent réfléchir à la politique agricole et économique sur leur territoire ;
- ✓ Il faut donc impliquer les agriculteurs dans les projets sociaux et territoriaux ;
- ✓ La chambre d'agriculture dispose d'agents territoriaux, qui ont la faculté et la mission à préparer l'action de leurs mandants.

### 3. Idées de financement

- ✓ La Direction Régionale de l'Agriculture (DRAF) dispose de crédits européens pour monter des projets qui montrent une synergie entre agriculteurs et urbains ; ces projets sont ouverts depuis quelque temps aux organisations agricoles, mais aussi aux collectivités locales. La clôture du dépôt des dossiers est fixée à juin 2006.

# Synthèse : perspectives d'évolution pour l'agriculture du Nord-Pas de Calais

- **Une érosion des recettes agricoles**

La prochaine décennie sera marquée par la mondialisation des échanges.

Les études prospectives qui formulent des hypothèses d'évolution des cours mondiaux de produits agricoles sont relativement convergentes : la baisse des cours semble inéluctable, compte tenu :

- ✓ de l'augmentation de la pression concurrentielle,
- ✓ des coûts de production inférieurs, dans de nombreux pays, aux coûts européens.

**Par conséquent, les recettes des exploitations liées à la vente de leur production agricole seront probablement en diminution.**

**En hypothèse moyenne, il est possible d'envisager :**

- ✓ Une baisse de 20% des recettes liées à la vente du sucre ,
- ✓ Une baisse de 10% des recettes liées à la vente du lait ,
- ✓ Une baisse de 5% des recettes liées à la vente des céréales ,
- ✓ Une liaison forte entre les marchés des légumes et la réaction des exploitations de grandes cultures par la modification de la PAC ,
- ✓ Une variabilité du marché de la viande en fonction des productions plus ou moins spécialisées et concurrencées ,
- ✓ Un accroissement de la volatilité des cours sur l'ensemble des productions.

**Les conséquences principales de ces tendances sont de deux ordres :**

- ✓ Une adaptation des systèmes de production dans les exploitations de la région, vers la spécialisation ou la diversification ;
- ✓ Une adaptation consécutive des filières, en lien avec les productions régionales.

- **Une forte évolution des structures de production**

Les groupes de travail spécialisés par filière ont également fait apparaître une forte modification structurelle des systèmes de production. Nous avons établi des hypothèses d'évolution pour 12 types d'exploitation spécialisés, dans 5 régions étudiées en détail.

**Les principales évolutions ont pour origine :**

- ✓ Le départ massif de nombreux agriculteurs, à la retraite en raison du nombre d'agriculteurs issus du « baby boom » ;
- ✓ Les difficultés de l'installation, compte tenu de la baisse de rentabilité de la production agricole et du coût élevé du démarrage de l'activité ;
- ✓ La pression sur le marché foncier, lié à la pression urbaine et industrielle.

**La traduction concrète de ces tendances pourrait être la suivante :**

- ✓ Le nombre d'agriculteurs pourrait baisser de 42% en 10 ans ;
- ✓ Le nombre d'installations restera faible ; il est actuellement proche de 200 par an pour la région ;
- ✓ La perte de surface agricole (S.A.U.) pourrait être de l'ordre de 45.000 hectares en 10 ans ; ce rythme s'accélère actuellement et pourrait représenter 1% de la S.A.U. annuelle ;
- ✓ Les bassins pourraient se spécialiser, en fonction de conditions favorables à tel ou tel type de production ;
- ✓ Les filières agro-alimentaires seront fragilisées, en particulier le sucre, le lait ou les légumes. La délocalisation des industries agroalimentaires est un risque majeur : la présence des IAA semble acquise, car elle est liée à la situation logistique au cœur d'un important bassin de consommation ; par contre, le taux de l'approvisionnement des ces entreprises en région pourrait baisser ;
- ✓ Une adaptation consécutive des filières, en lien avec les productions régionales.

**Les conséquences principales de ces tendances sont de deux ordres :**

- ✓ Une adaptation des structures de production (entreprises commerciales services, logistique) ;
- ✓ Une adaptation nécessaire du conseil apporté aux exploitants.

- **L'opportunité des filières agro-industrielles**

Corrélativement à l'évolution des filières traditionnelles, de nouvelles filières industrielles pourraient se développer en région.

**La région Nord-Pas de Calais bénéficie pour cela d'atouts importants :**

- ✓ La région compte de très nombreuses entreprises agroalimentaires ; certaines sont actuellement candidates à la création de sites de production de biocarburants. C'est le cas de Tereos, coopérative sucrière qui dispose déjà d'un site de production de bio éthanol. Ce site pourrait transformer des produits originaires de Picardie et du Nord-Pas de Calais ;
- ✓ Le marché des énergies renouvelables est en pleine croissance : le plan présenté il y a quelques mois par le premier ministre pour faire porter le taux de carburant d'origine végétale dans les carburants à 5,75% offrira certainement de nouvelles perspectives ;
- ✓ Les terres situées sur des sites industriels pollués sont inaptes à une production alimentaire, mais seraient adaptées aux productions non alimentaires.

**Dans ce cadre, les agriculteurs de la région pourraient pouvoir bénéficier d'un programme de développement de ces productions. L'aide apportée à ces filières pourrait être de soutenir les projets suivants :**

- ✓ Soutenir un projet de pôle de compétitivité agro-alimentaire, développant des recherches dans le secteur non alimentaire (cf. pôle végétal alternatif) ;
- ✓ Soutenir un projet industriel de production de biocarburants ;
- ✓ Soutenir les autres filières non alimentaires émergentes.

Les besoins principaux pour soutenir ces projets seront une mobilisation de moyens de recherche et innovation, publics et privés pour faciliter la création de filières nouvelles.

**Quelle que soit l'issue de ces discussions, un programme global alimentaire pourrait être initié, et intégrer les agriculteurs ; il pourrait prendre la forme d'un plan sectoriel agroalimentaire.**

- **Des attentes environnementales fortes**

Développé dans la phase 2, l'analyse environnementale de la situation du Nord-Pas de Calais fait également apparaître un certain nombre d'éléments majeurs.

**La situation régionale est relativement fragilisée :**

- ✓ La région classée en totalité en zone vulnérable ;
- ✓ Il existe un volume important d'effluents d'élevage ;
- ✓ Les sols sont relativement sensibles à l'érosion ;
- ✓ On observe jusqu'à présent une réduction de la surface en herbe, et une diminution des haies ;

**Pour les agriculteurs, les dix années prochaines devraient modifier le contexte de leur activité :**

- ✓ Sur le plan réglementaire : les aides publiques seront conditionnées au respect de directives environnementales (19 directives dès 2005) ; la pression réglementaire devrait augmenter ;
- ✓ Sur le plan des marchés : on devrait assister au développement des cahiers des charges environnementaux mis en œuvre par les industries agroalimentaires ;
- ✓ En zone urbaine : des terres agricoles seront menacées par l'étalement urbain

**Les conséquences principales de ces tendances sont de trois ordres :**

- ✓ Une adaptation des modes de production par les agriculteurs ;
- ✓ Une augmentation besoins en termes de formation et de conseil ;
- ✓ L'émergence de marchés spécifiques sur lesquelles les concurrences seront plus limitées que sur les marchés de masse.

- **De nouvelles attentes citoyennes**

Sur le plan « territorial », la participation d'intervenants qui n'étaient pas issus du monde agricole a permis de faire émerger un certain nombre de besoins et d'actions.

**L'évolution de la situation régionale semble être la suivante :**

- ✓ Concernant le partage du foncier, la cohabitation entre agriculteurs et urbains (ou néo-ruraux) en zone péri-urbaine crée de plus en plus de tensions et de conflits de voisinage ;
- ✓ Concernant l'utilisation des sols pollués d'origine industrielle, les attentes pour trouver des solutions sont fortes ;
- ✓ Plus généralement, la participation des agriculteurs aux projets associant d'autres socioprofessionnels est souhaitable.

**Pour les agriculteurs, le contexte de la relation avec les autres socio professionnels ou citoyens sera influencé par :**

- ✓ La raréfaction du nombre d'agriculteurs ;
- ✓ Corrélativement, l'augmentation de leur responsabilité, en termes de cadre de vie ;
- ✓ La montée en puissance des pays et des intercommunalités, dans leurs prérogatives d'aménagement du territoire ;
- ✓ L'augmentation de la demande de services « sociétaux », liées à l'accroissement de la population « périurbaine » ;
- ✓ La menace que l'étalement urbain fait peser sur les terres agricoles.

**La conséquence globale de ces tendances est :**

- ✓ Une adaptation nécessaire du mode de relation entre l'agriculteur et son entourage ;

## Synthèse : que change le compromis de Luxembourg?

---

La dernière modification de la PAC s'inscrit dans une évolution engagée dans les années 1990, et accélère un certain nombre de tendances « lourdes », telles que

- La diminution des revenus liés à la vente des produits agricoles
- L'augmentation relative des recettes liées à la diversification d'activité
- La création de nouvelles opportunités dans les filières non alimentaires
- La raréfaction des cadres dirigeants
- Le changement des interlocuteurs sur le plan territorial
- L'augmentation de la pression réglementaire en particulier sur l'environnement

La position des agriculteurs est donc de plus en plus complexe ; elle nécessite, pour les responsables du secteur, la prise en compte d'un changement important de contexte, et la mobilisation pour rechercher les opportunités qui vont se présenter.

## 2005 – 2015 : Les risques de rupture

---

Les évolutions profondes que nous envisageons, inscrites dans la mutation de l'agriculture européenne depuis le début des années 1990, portent sur les quatre piliers composant le contexte de l'agriculture régionale. Les agriculteurs, moins nombreux, devront s'adapter en modifiant considérablement leur activité. On assiste déjà, et la tendance se poursuivra certainement, au passage d'une situation relativement confortable, à une situation plus complexe :

### La situation confortable des années 1960 – 1990

- ✓ Sur le plan de la réglementation et du financement public de leur activité, les exploitants bénéficiaient d'un soutien important
- ✓ Sur le plan des marchés agricoles, l'écoulement des produits était bon, grâce au protectionnisme et à une demande croissante ;
- ✓ Sur le plan de l'espace rural, la cohabitation avec les autres utilisateurs était relativement facile ;
- ✓ Sur le plan de l'environnement, les exploitants bénéficiaient d'une position d'acteur principal.

### Depuis le début des années 1990, la situation de vient plus complexe :

- ✓ Sur le plan de la réglementation et du financement public, la pression réglementaire augmente, et les aides diminuent (modulation des la PAC) ;
- ✓ Sur le plan des marchés agricoles, la mondialisation et la concurrence rendent la demande moins forte ;
- ✓ Sur le plan de l'espace rural, le partage avec les autres utilisateurs est inévitable ;
- ✓ Sur le plan de l'environnement, la conditionnalité amène de nouvelles exigences.

**Au pire, et dans le scénario le plus défavorable, l'agriculture du Nord-Pas de Calais pourrait se trouver en situation de rupture sur chaque domaine :**

- ✓ Ne pouvant s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires et à la baisse du financement public, les exploitations pourraient être fragilisées ; les exploitations de type familial en particulier pourraient se retrouver dans l'incapacité à s'adapter.
- ✓ Perdant leurs protections vis-à-vis de concurrents bénéficiant parfois de conditions plus favorables, les filières régionales pourraient subir une forte dépression. Ce risque a été mesuré sur la filière laitière dans la phase 1 de l'étude : l'hypothèse retenue montre une diminution de 3% de production, avec une forte modernisation des exploitations. Si tel n'était pas le cas, la diminution de production pourrait être beaucoup forte, entraînant avec elle une industrie de transformation importante.
- ✓ S'ils n'arrivent pas à instaurer de nouveaux modes relationnels avec leurs voisins, les agriculteurs pourraient voir se multiplier les situations conflictuelles. On mesure depuis quelques années qu'en cas de conflit, et compte tenu de leur représentation dans les conseils municipaux, les agriculteurs n'arrivent que plus difficilement à faire entendre leur voix.
- ✓ Enfin, sur le plan de l'environnement, on pourrait assister à la fin des tolérances accordées aux agriculteurs pour qu'ils exercent leur activité sans trop de contraintes. S'ils ne peuvent y parvenir, on pourra assister à des conséquences telles que la déprise agricole, le boisement anarchique ou autre effet non souhaité de la baisse d'activité agricole.

# Quelles stratégies politiques et professionnelles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2015 ?

---

Dans le contexte précédemment décrit, il convient de mettre en œuvre un plan d'actions pour accompagner l'agriculture Nord-Pas de Calais dans ses évolutions. Il est tout d'abord nécessaire de tirer trois enseignements généraux majeurs des analyses précédentes :

**Il n'y a pas de modèle agricole unique pour la région.** Il convient donc d'adapter un soutien différencié aux :

- ✓ exploitations aux moyens importants organisées par les IAA ;
- ✓ exploitations de circuits courts ;
- ✓ exploitations offrant des services et des aménités ;
- ✓ exploitations à vocation patrimoniale.

**Le territoire devient un des moteurs essentiels du développement.** On pourra donc accompagner :

- ✓ des projets « ascendants » issus de différents bassins ;
- ✓ des projets associant d'autres socioprofessionnels, les pays et intercommunalités.

**Le développement de projets locaux risque de créer des inégalités** qu'il sera utile de contenir, par

- ✓ la régulation des initiatives individuelles qui deviendront probablement concurrentes ;
- ✓ l'accompagnement d'intercommunalités aux moyens différents ;
- ✓ le soutien de projets collectifs (groupes de progrès, investissements en commun...).

## Un projet pour l'agriculture régionale à l'horizon 2015

---

Le projet de l'agriculture régionale nécessite l'adhésion des agriculteurs et des collectivités territoriales, en particulier le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, autour d'un programme qu'on pourrait caractériser de la façon suivante :

- **Libérer l'esprit d'entreprise des exploitants agricoles**

En adaptant les outils de production aux nouvelles contraintes réglementaires, fiscales, sociales... Il s'agit de l'enjeu de la modernisation de l'exploitation agricole ;

- **Reconquérir la légitimité alimentaire et de santé**

En répondant aux demandes nouvelles, et aux marchés émergents qu'expriment les consommateurs ;

- **Saisir les opportunités de nouvelles filières agro-industrielles**

En utilisant les opportunités régionales pour saisir ce marché nouveau qui apportera peut-être de nouvelles sources de revenu ;

- **Remettre l'agriculture au cœur de la société**

En formant et accompagnant les agriculteurs dans les relations nouvelles qu'ils auront avec les citoyens avec qui ils partageront l'espace rural ;

- **Répondre à l'attente citoyenne d'entretien du territoire et de protection de l'environnement**

En modifiant leurs raisonnements et leurs pratiques en prenant en compte les attentes sociétales sur le plan environnemental ;

## Intervention dans quatre domaines principaux

A la suite des groupes de travail, il est possible de proposer des axes de travail pour tenter d'agir sur quatre domaines précédemment identifiés comme les points cardinaux de l'agriculture régionale :

### ● La modernisation de l'entreprise agricole

- ✓ Assouplissement des carcans administratifs : on pourra, par une révision du projet agricole départemental, tenter d'optimiser l'utilisation des quotas laitiers, indispensable au maintien de la filière laitière ;
- ✓ Accompagnement des nouveaux agriculteurs : on visera, à travers la transmission et l'installation de nouveaux agriculteurs, à limiter la baisse du nombre d'exploitants. L'amélioration du processus de formation, à la fois initiale et continue, des exploitants et salariés apparaît comme un chantier majeur ;
- ✓ Conseil personnalisé : on tentera d'harmoniser l'action des structures qui accompagnent individuellement les agriculteurs, de façon à optimiser les moyens pour une adaptation réussie des situations individuelles ;
- ✓ La sécurisation des exploitations, en distinguant au plan national, le soutien du projet de loi de modernisation (réforme du statut fiscal, création d'un fonds agricole, de provisions pour risques...) et au plan régional une action de terrain pour la promotion des formes sociétaires, des investissements de tiers, et pour la séparation des biens personnels et des biens professionnels.

### ● Le soutien des diversifications

- ✓ On pourra adopter une méthode et une stratégie commune entre les intervenants du secteur. Elle pourra être basée sur l'émergence de projets (médiatiser, encourager, conforter, protéger), la coordination des entreprises individuelles, et l'assistance dans la « commercialisation du service » ;
- ✓ Le développement de la filière biocarburants permet d'espérer des compléments de revenus intéressants. Bien que volontairement tenu hors du champ de cette étude, la filière peut, en fonction des projets industriels retenus au plan national, représenter des surfaces importantes. Il faudra cependant relativiser en fonction des cours mondiaux de ces matières dont on ne cerne mal, pour l'instant la rentabilité ;

- ✓ Sur le plan des nouvelles filières non alimentaires, on soutiendra les initiatives de produits alimentaires nouveaux, éco-matériaux, filière bois, ou traitement des déchets ;
- ✓ Enfin, il apparaît indispensable de veiller à étudier préalablement, organiser et réguler certaines filières existantes qui souffriront, par la multiplication des initiatives, d'un phénomène d'autoconcurrence : vente directe, circuits courts des produits, produits transformés à la ferme ;
- ✓ Concernant la diversification d'activité de service, il sera opportun de soutenir les initiatives et projets de service à la personne (accueil de scolaires, détenus, personnes âgées, handicapés, ou hébergement d'étudiants, touristes...). Les activités rémunérées d'entretien de l'espace pourront également apporter des solutions économiques à certaines situations.

#### ● **Le partage du foncier**

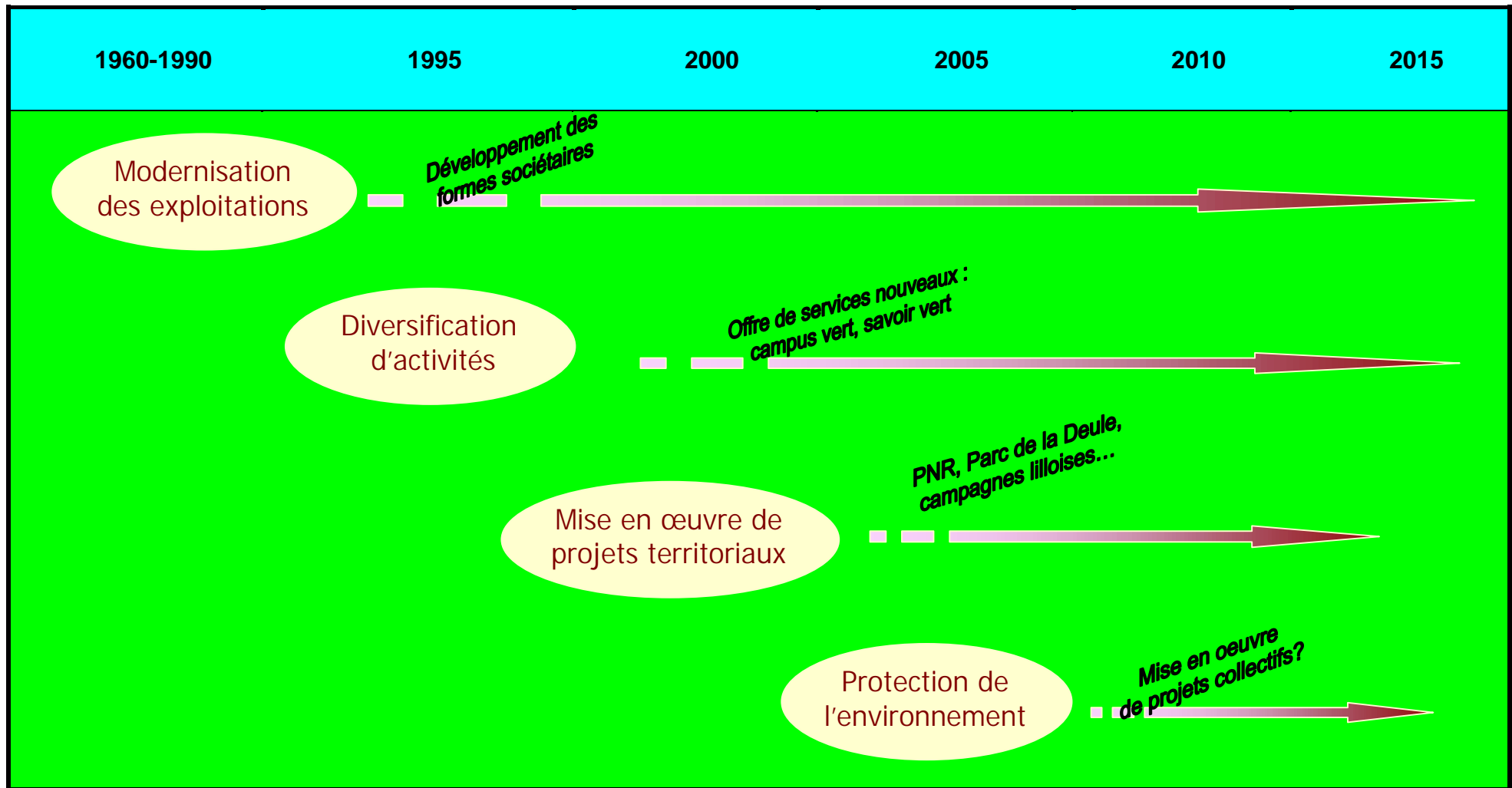
- ✓ En premier lieu, il apparaît nécessaire de valoriser l'action des agriculteurs, en informant sur leur rôle et leur action ; il est également utile de les inciter à rencontrer les élus locaux ;
- ✓ La participation aux outils de gestion du foncier (PLU et SCOT) apparaît comme indispensable, dans la mesure des possibilités et disponibilités. La formation d'exploitants sur ces thèmes apparaît utile, de même que l'organisation syndicale de leur représentation au niveau local ;
- ✓ La pratique de réserves foncières pour les installations ou les déplacements suite aux préemptions paraît, bien entendu, comme un moyen intéressant, dans la mesure du possible ;
- ✓ Enfin, toute mesure apte à favoriser la mise en œuvre des projets territoriaux semble utile : il sera de plus en plus nécessaire de travailler en partenariat avec les intercommunalités, les pays ou les parcs naturels régionaux. La structuration de l'ingénierie agricole au plan territorial est une nécessité ; de même, le respect d'étapes telles que étude préalable, ou convention cadre pour les actions économiques pourra être rappelée ;
- ✓ Sur ces questions, la réduction des inégalités locales relève du rôle de la région : elle pourra se faire en recherchant des financements alternatifs dans les zones « pauvres », en cherchant par exemple à utiliser le deuxième pilier de la PAC.

- **La protection de l'environnement**

- ✓ En préalable à tout plan d'action, il semble nécessaire de définir, entre agriculteurs et collectivités territoriales, les objectifs généraux communs : à quelle échelle environnementale travailler, quels sont les principaux facteurs d'évolution, quels objectifs chiffrés d'évolution on se fixe ?
- ✓ Ensuite, il apparaît nécessaire de convaincre et accompagner les agriculteurs, la phase de pédagogie semblant indispensable. Elle passera par la mise au point de mesures acceptables, l'accompagnement vis-à-vis des contrôles, et éventuellement la rémunération de certaines actions si on en trouve les moyens (système d'écopoints, MAE...). La présence et la collaboration avec les parcs comme lieu d'expérimentation est une richesse à utiliser.
- ✓ On pourra éventuellement, pour avancer, initier des projets pilotes et travailler par « tâches d'huile » en informant sur ces actions. Avec l'accord des professionnels, on pourrait aujourd'hui lancer une étude de faisabilité d'une bourse d'échange d'effluents, d'une filière de compostage ; le projet MIA, Mutualisation de l'Information Agricole, pourrait permettre une avancée rapide sur ces thèmes.
- ✓ Enfin, il serait indispensable de suivre les évolutions de la situation, grâce à la mise en place d'indicateurs.

## Estimation de l'avancement relatif des actions

Il est possible de situer nos quatre piliers, en termes d'avancement relatif, et en fonction des projets qui ont vu le jour dans la région :



## Proposition de plan d'action détaillé

La mise en œuvre d'un projet pour l'agriculture régional nécessite des moyens professionnels et d'accompagnement important. Certaines actions relèvent de compétences de la Région Nord-Pas de Calais, d'autres d'organisations professionnelles agricoles, au premier rang desquelles figurent les Chambres régionale et départementales d'Agriculture.

Il est ici proposé de classer les actions suggérées en fonction des compétences et des domaines d'intervention de chacun.

- **Modernisation de l'entreprise agricole**

### Rôle et action des partenaires

Action	Sous-action	Organisations professionnelles	Conseil Régional
<b>Assouplissement des carcans administratifs</b>	Proposition de révision du projet agricole départemental	Définition du projet	Soutien politique
	Proposition d'assouplissement des règles d'utilisation des quotas	Définition du projet	Soutien politique
	Assouplissement de certaines réglementations	Lobbying	Soutien politique
<b>Accompagnement des nouveaux agriculteurs</b>	Aide à la transmission et à l'installation	Conseil personnalisé	Orientation et accompagnement financier
	Formation et coaching	Adaptation des cursus (formation initiale et continue)	Orientation et accompagnement financier
<b>Sécurisation des exploitations</b>	Modernisation de l'exploitation	Participation au projet de loi de modernisation - lobbying	Soutien politique
	Promotion des formes sociétaires	Conseil personnalisé	Accompagnement financier, promotion

- **Projets de diversification**

Rôle et action des partenaires

Domaine	Action	Sous-action	Organisations professionnelles	Conseil Régional
Diversification agricole	Organisation et régulation de filières existantes	Communication interne et externe	Information et accompagnement individualisé et collectif	Actions collectives dont promotion
		Organisation	Suivi des cahiers des charges	Orientation et accompagnement financier
	Emergence de nouvelles filières	Etudes préalables	-	Financement
	Filière biocarburant	Elaboration de projets	Lobbying filières longues Accompagnement des filières courtes	Soutien politique
Diversification non agricole	Diversification de services	Communication interne et externe	Information et accompagnement individualisé	Actions collectives dont promotion
		Organisation	Suivi des cahiers des charges	Orientation, accompagnement financier et des intercommunalités
	Entretien de l'espace	Coordination régionale	Suivi et communication	

- **Partage du foncier**

Rôle et action des partenaires

Action	Sous-action	Organisations professionnelles	Conseil Régional
Valorisation du rôle des agriculteurs	Communication interne	Mobilisation, et formation des représentants agricoles locaux	-
	Communication externe	Elaboration d'un argumentaire	Soutien politique, relais
Participation à l'élaboration des outils de gestion du foncier	Elaboration des SCOT et maximum de PLU	Organisation de l'ingénierie	
	Etablissement de réserves foncières	Négociation des conditions	
Mise en œuvre de projets locaux	Elaboration de projets partenariaux	Participation à l'élaboration du cahier des charges et organisation de l'ingénierie	Orientation et accompagnement financier
	Recherche de financements publics		Accompagnement et relais

- **Protection de l'environnement**

Rôle et action des partenaires

Action	Sous-action	Organisations professionnelles	Conseil Régional
Définition des objectifs préalables	Travailler à la bonne échelle environnementale	?	Partenaire, initiateur?
	Agir sur les principaux facteurs d'évolution		
	Définir des objectifs chiffrés		Cofinancement
Accompagnement des agriculteurs	Ingénierie et accompagnement		
Suivi des évolutions		Accompagnement, en lien avec les administrations	

## Propositions concernant la valorisation de l'étude

Le travail qui vient d'être réalisé peut revêtir une vocation pédagogique, dans la mesure où, piloté et validé par les responsables du Conseil Régional et des Chambres d'Agriculture, il constitue un socle commun à l'élaboration des prochains programmes. La synthèse réalisée et les hypothèses formulées constituent, consensuellement, une vision prospective d'évolution pour l'agriculture régionale. A ce titre, le travail pourra utilement être diffusé pour permettre l'information, la prise de conscience de certaines difficultés futures éventuelles, mais aussi la recherche collective de solutions.

On peut donc envisager une diffusion, communication large et valorisation de la façon suivante

### **Validation générale des orientations et du programme :**

- ✓ débat en séminaire d'élus de la Chambre Régionale d'Agriculture et de l'exécutif du Conseil Régional
- ✓ présentation en session plénière du Conseil Régional
- ✓ préparation du Contrat de Plan 2007-2013

### **Diffusion dans le monde professionnel agricole**

- ✓ organisation de groupes d'agriculteurs et structuration territoriale de la représentation professionnelle
- ✓ diffusion régionale sectorielle et territorialisée
- ✓ information par voie de presse agricole
- ✓ information des instances professionnelles nationales

### **Communication extérieure au monde agricole**

- ✓ organisation des « Etats généraux de l'agriculture régionale » à l'intention des intercommunalités et pays
- ✓ valorisation interrégionale et nationale (Datar, Association des Régions de France)
- ✓ information par voie de presse non agricole

### **Accompagnement des projets**

- ✓ élaboration de projets européens au titre du deuxième pilier (ex. bocage du XXIème siècle)
- ✓ élaboration d'un projet environnemental (ex. bourse d'échange d'effluents?)
- ✓ organisation des experts en « cellules régionales spécialisées » par thème

## Conclusion générale

L'étude prospective sur l'évolution de l'agriculture du Nord-Pas de Calais confirme les profondes mutations que subira ce secteur économique dans les dix prochaines années.

La baisse de la rentabilité de l'activité de production agricole semble inéluctable, au regard de la mondialisation des marchés, de la concurrence accrue des pays émergents, ou de l'abaissement de certains coûts de production lié à l'innovation technologique ; la baisse des recettes pourrait atteindre, dans certains secteurs comme le lait ou le sucre, jusqu'à 10 à 20% en dix ans.

Compte tenu du maintien voire de l'augmentation de la pression foncière et de ses conséquences en termes de prix du foncier, les conditions de rentabilité de la fonction de production n'iront certainement pas en s'améliorant. Les conséquences en termes d'installation, et de renouvellement des hommes semblent également relativement claires : la diminution du nombre d'agriculteurs pourrait suivre un rythme de 40% à l'horizon de dix ans.

Parallèlement, une modification forte des attentes de la société vis-à-vis du secteur d'activité, se poursuivra très certainement. Les exploitations agricoles régionales, auxquelles étaient confiées la fonction de production de denrées alimentaires, doivent désormais assumer des responsabilités sociétales plus complexes : entretien de l'espace utilisé par l'ensemble des citoyens, à savoir 4 millions de personnes, préservation du milieu naturel, participation à l'activité sociale et économique qui s'organise autour des territoires locaux.

Dans ce contexte, l'étude des conséquences de la modification de la PAC se caractérise donc plus comme une confirmation de la tendance engagée depuis le début des années 1990 : le soutien public interviendra moins sur le niveau de production, et avec des moyens plus limités, compte tenu des besoins de financements de l'Europe à 25.

L'étude fait donc apparaître que l'agriculture régionale se situe à un moment clé de cette mutation, écartelée entre les effets centrifuges de la PAC, les attentes sociétales, et la concurrence sur le foncier ; elle devrait « éclater » entre plusieurs modèles, situés parfois aux antipodes de l'activité économique : les exploitations pourront suivre un modèle « productiviste », si elles disposent des moyens économiques et humains suffisants, un modèle de « gestion patrimoniale » en zone périurbaine, ou un modèle « de diversification », plus opportuniste, vers de nouvelles filières ou de nouveaux services.

L'agriculture du Nord-Pas de Calais, du fait de sa diversité, ne pourra réussir sa mutation qu'en rendant compatible ces quatre schémas d'évolution ; elle dispose pour cela de quelques atouts majeurs, comme la richesse des conditions agronomiques de

production ou la présence forte des industries agro-alimentaires ; elle présente également quelques handicaps, comme la lourdeur des carcans administratifs et des habitudes culturelles qui ralentissent les transmissions d'activité et de moyens de production.

Sur certains aspects comme la modernisation des structures ou la diversification des activités ou la gestion concertée du foncier, la mutation a commencé depuis moins de dix ans. Sur des points tels que l'environnement, on peut estimer que le début du changement n'a pas encore véritablement eu lieu.

Dans sa mission d'accompagnement de l'agriculture, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais dispose de moyens limités, cette compétence ne revêtant pas de caractère obligatoire. Ces moyens représentent entre 5 et 6% des moyens déployés par l'Union européenne au titre du premier pilier. Ils dépassent cependant les crédits déployés jusqu'à présent en agriculture au titre des fonds structurels. La région peut, par effet de levier, jouer un rôle majeur d'accompagnement dans cette mutation, en accompagnant des initiatives pouvant servir de modèle.

Ces projets pourront se situer sur les quatre fonctions cardinales de l'agriculture régionale de demain : une production agricole et agro-alimentaire moderne ; une production agricole jouant la carte des nouvelles filières non alimentaires ; une agriculture offrant des services, productrice d'aménités en milieu périurbain ; une agriculture de proximité jouant la carte des productions de terroirs et des richesses locales.

Pour réussir, cet accompagnement devra se faire en partenariat avec les collectivités locales, agglomérations et pays, qui jouent un rôle de plus en plus important ; il passera également par la mobilisation des représentants du monde agricole, dont la prise de conscience est en train de s'accomplir.

La baisse de l'intervention publique nationale et européenne rend nécessaire l'intervention de la région pour favoriser la naissance des projets, pour réguler l'organisation des filières nouvelles, et pour limiter les inégalités de moyens entre les collectivités locales.

## Les modifications de la Politique Agricole Commune : conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Etude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des  
politiques publiques régionales d'accompagnement

Rapport PHASE 3

Annexes : comptes-rendus des groupes de travail

LES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :  
Conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture  
de la région Nord-Pas de Calais

COMPTE RENDU SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
L'ENTREPRISE AGRICOLE  
1<sup>er</sup> décembre 2004

**Etaient présents (10 heures, 17 heures) :**

- **M. Henri LELEUX** : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD – Service élevage
- **M. Daniel DESRUELLES** : FR CUMA
- **M. Bernard CARON** : LYCEE HORTICOLE DE LOMME
- **Mme Christine LAMEYSE** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DFP
- **Mme Corinne STATNIK** : GRECAT
- **Mme PASCAL** : CREDIT AGRICOLE NPDC
- **M. Jean-Marc LARDIER** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DAE
- **M. Philippe PETIT** : CONSEIL REGIONAL NPDC – D2PE
- **M. Raphaël MARTINEZ** : BCEOM

**1. Etat des lieux**

**D'accord sur la présentation de la phase 1**

**2. Propositions d'actions formulées par les participants**

**a. Assouplissement de la législation et les carcans administratifs**

- ✓ **revoir le projet agricole départemental (CDOA) et simplifier les commissions**
- ✓ **libéraliser l'utilisation des quotas laitiers :**
  - aménager et libéraliser la législation des quotas ;
  - déconnecter le quota du foncier : attacher l'exploitation aux normes plutôt qu'à la terre ;
  - faire transférer les quotas par la commission de réserve laitière ;
  - demander la fin de l'arrêt Balmann (décret du regroupement des ateliers laitiers).
- ✓ **intervenir sur certaines législations nationales contraignantes** (exemple concernant les ovins : la décision de la Fédération Nationale Ovine exige une identification des animaux à 7 jours, alors que la législation européenne le demande à 6 mois).

## **b. Accompagnement de la nouvelle génération d'exploitants**

### ✓ **Faciliter la transmission et l'installation**

- le prix de la reprise (ticket d'entrée) est trop élevé ;
- le DPU a une valeur marchande (150 à 450 €/ha) et va devenir un frein à l'installation ;
- il faut dépoussiérer le dossier d'aide à l'installation ;
- mieux travailler l'audit de départ de l'installation (cf. exemple du département de la Marne).

### ✓ **Améliorer les processus de formation**

- monter le niveau général des formations ;
- diffuser les outils informatiques (MIA) et favoriser les équipements NTIC ;
- apporter un conseil technique simplifié ;
- former les agriculteurs aux nouvelles données administratives, fiscales et juridiques : l'agriculteur doit déléguer les tâches d'exécution et approfondir les tâches administratives ;
- améliorer la lisibilité et la complémentarité des formations agricoles : l'idée d'un guichet unique est proposée ;
- insister sur l'aide à la décision plutôt qu'un conseil technique ;
- favoriser les rencontres entre agriculteurs, PME, industriels artisans (cf. exemple Eure-et-Loire) ;
- favoriser les échanges (CETA).

## **c. Sécurisation des exploitations (en particulier en diminuant les risques liés à la spécialisation)**

### ✓ **Demander au législateur, dans le cadre de la loi de modernisation agricole :**

- mise en œuvre des assurances-revenus : système utilisé aux EU ;
- possibilité de faire des provisions pour risques ;
- ouvrir le capital aux non-agriculteurs (il doit garder la majorité) ;
- créer un fonds de garantie (caution) ou prêt de carrière garanti par la collectivité ;
- toiletter les sociétés agricoles : en faire une activité civile ;
- faire le parallèle entre les sociétés agricoles et les autres ;
- le Crédit allonge le remboursement des prêts : 15 ans voire plus.

### ✓ **Agir au niveau local :**

- séparer le patrimoine d'exploitation du patrimoine personnel ;
- s'inspirer du monde industriel, touristique et commercial ;
- donner à l'exploitant et à son épouse le statut de salarié ;
- favoriser l'association ;
- favoriser les investissements de tiers.

### ✓ **Il faut clarifier la situation sur le transfert du foncier**

- officialiser la reprise en créant un fonds agricole à l'image du fonds de commerce ;
- mettre de l'ordre et moraliser les pratiques.

### 3. Quelques autres idées diverses

- Faire l'analyse de la politique régionale d'accompagnement de l'agriculture : part d'aide aux exploitations, aux filières, à la diversification ,
- **Foncier** : les propriétaires vont reprendre les terres pour garder la « libre exploitation et vendre en terrain à bâtir » ,
- Il faut protéger politiquement les grosses emprises (projet Actiparc),
- **Environnement** : la gestion des effluents porcins doit se traiter à l'échelle régionale ;
- **Economique** : exemple de concentration : 50 exploit d'endives à 100 ha (20T) : 100.000 T soit 80% de la production régionale.

LES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :  
Conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture  
de la région Nord-Pas de Calais

COMPTE RENDU SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
LA THIERACHE  
2 décembre 2004

**Etaient présents (10 heures, 17 heures) :**

- **M. Yvon BRUNELLE** : PARC NATUREL DE L'AVESNOIS
- **M. Philippe LESAGE** : PARC NATUREL DE L'AVESNOIS
- **M. Alain MENOYER** : PAYS DE SAMBRE ARTOIS
- **M. Jean-Marie FAUVEL** : PAYS DES 7 VALLEES
- **Mme Marie PONS** : ADARTH
- **M. Alain ROYER** : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD
- **Mme Elisabeth LOPEZ** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DAE
- **M. Cyril BACH** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DTP
- **M. Philippe PETIT** : CONSEIL REGIONAL NPDC – D2PE
- **M. Raphaël MARTINEZ** : BCEOM

**1. Etat des lieux**

✓ **Spécificités :**

- Fermages et impôts les plus élevés en France : frein à l'extensification

✓ **Risques :**

- Quid des parcelles éloignées de l'exploitation ?
- Intensification du système : adaptation au coût du foncier ;
- Risque important de déprise et de boisement ;
- 3 scenarii d'évolution de l'agriculture :
  - immenses fermes productives hors sol ;
  - îlots de production dans un océan d'aménités ;
  - production utilisant le terroir et produits marketés.

**2. Propositions effectuées par les participants**

**a. Accompagnement des agriculteur**

✓ **Soutien technique :**

- Diffuser les techniques adaptées aux spécificités locales (herbe) ;
- Valoriser sur autre chose que le prix ;
- Développer la diversification : vente directe ;
- Former au système allaitant ;
- Créer le bocage du XXIème siècle : taille parcelles, valorisation ;
- Offrir un accompagnement individuel : VRP agricole.

✓ **Soutien financier :**

- Nouvelles mesures MAE.

## **b. Développement des initiatives collectives sur le territoire**

- Echelle cohérente : arrondissement d'Avesnes ;
- La perte d'identité est facteur de désengagement local ;
- Il faut rendre les agriculteurs fiers de leur territoire ;
- Rendre cohérentes et collectives les initiatives ;
- Donner un cadre culturel (lutte contre la délocalisation) ;
- Porter les projets sur la qualité des productions locales ;
- Offrir un cadre aux initiatives non agricoles ;
- Utiliser le réseau des associations ;
- Agritourisme : (un seul hotel 3 étoiles dans la région) : succès de la journée d'accueil de l'association des artisans et des gîtes ;
- Travailler en collaboration avec les autres socioprofessionnels ;
- Manque un atelier de découpe régional ;
- Projet d'AOC beurre ;
- Projet jus de pomme « haute tige » ;
- Développement de la filière Maroilles (7%, 2000 T. seulement).

## **c. Quelques expériences probantes**

- ✓ **MAE :**
  - 1/3 des agriculteurs, 1 M€ par an.

LES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :  
Conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture  
de la région Nord-Pas de Calais

COMPTE RENDU SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
LA DIVERSIFICATION  
14 décembre 2004

**Etaient présents (10 heures, 17 heures) :**

- **M. Alain ROYER** : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD – Service développement local
- **M. Laurent CANDELIER** : POLE DE COMPETENCES
- **M. Philippe DEFURNES** : PNR CAP ET MARAIS D'OPALE
- **M. Philippe AMIELH** : CAMPUS VERT
- **Mme Marie-Hélène LECOLIER** : CIVAR (AGRICULTURE ET RURALITE)
- **M. Raphaël VIAL** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DEED
- **Mme Elisabeth LOPEZ** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DAE
- **M. Bruno DEFIVES** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DAE
- **M. Philippe PETIT** : CONSEIL REGIONAL NPDC – D2PE
- **M. Raphaël MARTINEZ** : BCEOM

**1. Etat des lieux**

- On assiste à la multiplication des demandes (50 par mois au CIVAR) ;
- La concurrence commence à être observée (ex. pour les ateliers de transformation ;
- La diversification doit tenir compte des populations périurbaines et correspondre à la diversité des territoires.

**2. Propositions effectuées par les participants**

**a. Accompagnement des projets collectifs (méthode)**

- **Médiatiser, encourager, conforter et protéger :**
  - Se tenir à l'écoute des idées des exploitants ;
  - Réaliser des études préalables : business plan, trésorerie ;
  - Suivi économique ;
  - Assistance à la commercialisation .
- **Accompagner des projets collectifs plutôt qu'individuels**
  - Il faut coordonner les initiatives individuelles : ex. Campus vert ;
  - Question à se poser : réseau ou « guichet unique ».
- **Trouver des relais hors agriculture**
  - On ne peut plus suivre les projets sortant du monde agricole : comment les accompagner ?
  - On a intérêt à multiplier les contacts avec les autres socio-professionnels.

## **b. Soutenir la diversification d'activité liée à de nouvelles productions « agricoles »**

### ✓ **Le boisement :**

- Il faut organiser le boisement ;
- Il est nécessaire de respecter la « trame verte » ;
- Cf. les TTCR (Taille à Très Courte Rotation) : 50 hectares actuellement.

### ✓ **Vente des produits agricoles**

- Les points de vente de produits fermiers marchent dans un rayon de 30 kms : cf. le RVD.

### ✓ **Filières de traitement des déchets**

- 6 à 7 expériences actuellement ;
- Nécessité d'investissements (plates-formes de compostage) ;
- Les agriculteurs sont prestataires ;
- Ne répond pas aux besoins actuels des municipalités .

### ✓ **Autres productions**

- Production de gazon ;
- Eco-matériaux (chanvre et lin) : filière à venir (habitat, industrie) ;
- Tensio-actifs, huiles essentielles, produits de la trituration, colorants végétaux : molécules d'extraction en devenir.

## **c. Soutenir la diversification d'activité non agricole**

### ✓ **Activités sociales, productrices d'aménités**

- Accueil scolaire : Savoir vert ;
- Hébergement : tourisme rural et « Campus vert » ;
- Projet d'accueil de détenus de la prison de Lognes en Audemarois : en préparation ;
- Accueil de personnes âgées ;
- Service d'aide-ménagère ou d'assistante maternelle.

### ✓ **Fonction d'entretien de l'espace**

- Rémunération contractuelle par la collectivité.

### 3. Quelques autres idées diverses

- **Environnement :**

- Le problème des déchets est un problème de transfert : qui organise et paie ?
- Il existe une usine de méthanisation en projet, mais elle n'est pas encore compétitive.

LES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :  
Conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture  
de la région Nord-Pas de Calais

COMPTE RENDU SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
L'OCCUPATION DE L'ESPACE  
15 décembre 2004

**Etaient présents (10 heures, 17 heures) :**

- **M. Bernard DELAHAYE** : ESPACES NATURELS DE LILLE
- **M. DELAMBERTERIE** : SAFER
- **M. Nathanaël COTTEBRUNE** : AGGLOMERATION ARTOIS-COM
- **M. Frédéric DANIEL** : AGENCE D'URBANISME DE LILLE
- **M. Serge BORTOLOTTI** : DDAF Nord
- **M. Jean-Marc LARDIER** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DAE
- **M. Philippe PETIT** : CONSEIL REGIONAL NPDC – D2PE
- **M. Raphaël MARTINEZ** : BCEOM

**1. Etat des lieux**

✓ **Les conditions spécifiques à la région NPDC**

- Pression foncière élevée dans de nombreux territoires ;
- Eclatement de la propriété (jusqu'à plus de 70 propriétaires pour une exploitation).

✓ **Les risques**

- Les secteurs qui vont le plus souffrir sont ceux qui ont le plus fort potentiel environnemental ;
- Le raisonnement de la PAC se fait en termes de compétitivité économique ;
- Le risque de l'abandon des territoires : inondations, environnement
- Risque de non égalité entre territoires ;
- Les terres non valorisées vont passer aux mains du public non agricole (chasses, chevaux) ;
- Perte des quotas si perte de plus de 3 hectares pour une exploitation.

**2. Propositions effectuées par les participants**

**a. Informer et valoriser la responsabilité des agriculteurs**

- Entretien à 7.000 les 750.000 hectares ;
- Passer d'un financement collectif (européen) de la production agricole au financement collectif (collectivités locales) de l'espace ;
- Changement de niveau administratif de responsabilité : décentralisation ;
- S'inspirer de l'exemple des Pays-Bas ;
- Chercher ailleurs les points d'échange entre élus et agriculteurs ;

- Cf. la Safer Ile de France : convention avec les communes ;
- La responsabilité du foncier est donnée aux agglomérations ;
- L'agriculture est un rempart à l'urbanisation galopante ;
- On est sur une tendance d'augmentation réglementaire.

#### **b. Utiliser les outils existants**

- Le Schéma d'Orientation (SDO) ;
- Le PLU Plan Local d'urbanisme (le problème, ce sont les communes isolées) ;
- Pratiquer des réserves foncières compensatrices (ex. Actipôle) ;
- Le projet de territoire des Parcs : les MAE, et maintenant les CAD ;
- Privilégier le coté contractuel plutôt que réglementaire ;
- Préemption de la Safer sur des cas particuliers.

#### **c. Faire prendre conscience des enjeux**

- Commencer par économiser l'espace urbain ;
- Définir les objectifs politiques ;
- Mesurer les risques environnementaux ;
- Réduire les inégalités entre collectivités locales : le deuxième pilier étant le relais du financement local.

#### **d. S'appuyer sur quelques expériences probantes :**

##### ✓ **Parc de la Deûle :**

- Partenariat ENM-Chambre d'agriculture ;
- Etude environnementale préalable ;
- Convention cadre : insertion paysagère et valorisation.

##### ✓ **Maraîchage en Weppes :**

- Partenariat Lille Métropole Communauté Urbaine - Chambre d'agriculture ;
- Installation de jeunes ;
- Création de marque, circuits courts et magasin collectif ;
- Marché de Wazemmes ;
- Pépinière d'entreprise.

##### ✓ **PNR Parcs Naturels Régionaux :**

- Maintien de prairies humides, bocagères et coteaux humides.

### **3. Autres idées :**

##### ✓ **Il existe des scénarii alternatifs à l'intensification :**

- Capacité d'importation de la Chine ;
- Augmentation des coûts logistiques ;
- Peste aviaire...

LES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :  
Conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture  
de la région Nord-Pas de Calais

COMPTE RENDU SUCCINCT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
LE BETHUNOIS  
16 décembre 2004

**Etaient présents (10 heures, 17 heures) :**

- **Mme Emmanuelle DALMASSO** : ARTOIS COM
- **Mme Nicole PAVY** : COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE
- **M. LAISSE** : COMMUNAUTE ARTOIS LYS
- **M. Jean-Marc MOREL** : ADASEA
- **M. Bruno GUERMONPREZ** : GRECAT
- **M. Raphaël VIAL** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DEED
- **Mme Elisabeth LOPEZ** : CONSEIL REGIONAL NPDC – DAE
- **Mme Odile ANDRE** : DRAF NPDC
- **M. Philippe BOUCHER** : CONSEIL REGIONAL NPDC – D2PE
- **M. Philippe PETIT** : CONSEIL REGIONAL NPDC – D2PE
- **M. Raphaël MARTINEZ** : BCEOM

**1. Etat des lieux**

- ✓ **Globalement :**
  - 700 exploitations, devenant bientôt 400 entretiennent les 2/3 de l'espace dans lequel vivent 250.000 habitants.
- ✓ **Communauté Artois-Lys :**
  - Système de production : sucre, légume industriel haricot vert (20% des approvisionnements de Bonduelle) ; fraise et fruits (35% vente directe) ; lait (100 ateliers dont 25 en vente directe et 6 en RVD) ;
  - 53 ha de SAU moyenne et 22% sous forme sociétaire ;
  - La population est vieillissante : 229 exploitations dont 44 vont disparaître, 20 ont une succession incertaine, 20 sont fragilisées ;
  - Peu d'intérêt dans l'agritourisme ;
  - Gros intérêt dans le Réseau de Ventre Directe ;
  - 15% des agriculteurs sont pluriactifs, 42% de leurs épouses le sont ;
  - 8% ont recours à des salariés.
- ✓ **Communauté Artois-Com :**
  - Des difficultés de foncier plus importantes ;
  - A l'est : agriculture diversifiée et polyculture légumes ;
  - Création d'hébergement aidé par la collectivité ;
  - Projet de gestion du foncier à 40 ans : utilisation de la démarche de la Chambre d'Agriculture.

## **2. Propositions d'actions formulées par les participants**

### **a. Actions de communication et connaissance mutuelle**

- Améliorer la perception du monde agricole par les élus ;
- Déplacer le message politique des agriculteurs vers les élus locaux ;
- Il y a dichotomie entre la connaissance des représentants agricoles et leurs mandants ;
- Faire prendre conscience que l'agriculture et son paysage vont disparaître ;
- Former les élus et utiliser les agro-industriels comme prescripteurs ;
- Les élus ont une vision archaïque de l'agriculture ;
- La réconciliation entre agriculteurs et sociétés se fera en zone urbaine.

### **b. Actions dans la gestion commune de l'espace**

#### **✓ Rôle des acteurs :**

- L'agriculteur subit l'urbain ;
- La chambre d'agriculture dispose d'agents territoriaux ;
- Les Communautés ont le pouvoir de la gestion de l'espace (ex Artois-Com engage une réserve foncière agricole) ;
- Elles doivent réfléchir à la politique agricole et économique sur leur territoire ;
- Impliquer les agriculteurs dans les projets sociaux.

## **3. Autres idées :**

- Appel à projet de la DRAF pour monter des projets en synergie agriculteurs-urbains : projets ouverts aux OPA et collectivités locales : avant juin 2006.